

COMPROMÍS POUR LA SECURITÉ EN ROUTE

AndBus adhère à cet engagement promu par l'IRU (International Road Transportation Union).

La Société s'engage à mettre en œuvre et à appliquer ces dispositions de façon régulière et vérifiable.

1. Planifier les voyages de manière à respecter nos obligations en matière de sécurité routière

- Planifier les transports de manière à respecter la réglementation relative aux heures de conduite et de repos.
- S'assurer que le poids du véhicule respecte les règles de charge minimum et maximum par essieu.
- Planifier les voyages de manière à respecter les exigences relatives à la vitesse. En cas de non restriction emprunter l'itinéraire le plus sûr.
- S'assurer que les véhicules se garent correctement afin de ne pas avoir d'impact négatif sur la sécurité routière.

2. Contrôle et respect de la loi par les conducteurs

- Contrôler régulièrement que les conducteurs disposent de leur permis de conduire et des certificats de formation professionnelle, et autres documents exigés par la loi et qu'ils aient reçus une formation adéquate.
- Contrôler les disques de tachygraphe et les cartes de conduite pour veiller au respect du temps de conduite et de repos.
- Répondre adéquatement aux plaintes interposés contre les chauffeurs.
- Veiller que tous les conducteurs soient conscients de leurs obligations, surtout envers les passagers et qu'ils les respectent.

3. Encourager la formation continue au-delà des obligations légales

- Encourager les conducteurs à comprendre leurs responsabilités envers leurs passagers, envers les autres usagers de la route, ainsi que les autres utilisateurs de la voie.
- Former les conducteurs aux normes internationalement reconnues.
- Conserver les justificatifs de ces formations.
- Evaluer régulièrement les conducteurs objets de plaintes.

- Livrer à tous les conducteurs un exemplaire des fiches ou tout autre document qui assiste le conducteur dans l'exploitation de la ligne (sécurité routière, procédés d'urgences...).

4. S'assurer que les véhicules sont sûrs et bien entretenus.

- S'assurer par un entretien préventif avant tout voyage, que les véhicules sont en état de circuler avec sécurité
- S'assurer que les véhicules sont préparés pour les conditions climatologiques, et leur conséquence sur la voie routière, (par exemple prévoir les équipements pour l'hiver.. .)
- Mettre en œuvre les conseils d'entretien des véhicules
- Mettre en œuvre les processus qui permettent aux conducteurs informer des incidences.

5. Respecter les autres usagers de la route et des piétons.

- 6. Former les conducteurs aux techniques de conduite " défensive ". Spécialement, au fait de ne pas trop se rapprocher du véhicule de devant.
 - Rappeler aux conducteurs la grande vulnérabilité des piétons, des cyclistes, et des motards.
 - S'assurer que les conducteurs utilisent surtout les autoroutes et routes générales/ nationales, tout en évitant de passer par les zones résidentielles excepté lorsque le bus doit les desservir.
-

7. Promouvoir la santé et le bien-être de nos employés.

- Respecter notre responsabilité d'employeur envers nos collaborateurs en matière de sécurité, et de santé au travail.
- Prendre des mesures concrètes pour promouvoir des habitudes saines et éviter de conduire sous les effets de médicaments inadéquats.

Andorra la Vella, 14 de decembre de 2018

Sergi ANDALUZ
Directeur Général AndBus

Daniel VINSEIRO
Président du Conseil d'Administration AndBus